

ORGANISATION DES PLACEMENTS

ORGANISATION DES PLACEMENTS RESPECTANT LES BONNES PRATIQUES

Mise en œuvre optimale de la stratégie de placement

Nous vous aidons à mettre en œuvre votre stratégie de placement avec le meilleur rapport qualité/prix. D'après une analyse détaillée et spécifique au mandat, nous déterminons les performances des responsables de la structure actuelle, avant de vous présenter le potentiel d'optimisation et des recommandations.

Structure de mandat et spécification de l'ordre

Les structures de mandat recommandées sont définies en détail, y compris la répartition des responsabilités et des spécifications claires de l'ordre.

Contenu des prescriptions

Élargissement de la prestation de services grâce à l'adaptation des prescriptions de placement à la nouvelle structure et à la législation actuelle.

VOTRE UTILISATION, NOTRE PROMESSE

Structures efficaces

Une organisation de placement transparente, qui permet une application optimisée fiscalement et du point de vue des frais de la stratégie de placement, dans l'intérêt de tous les assurés.

Bonnes pratiques

Vérification du respect des principes des bonnes pratiques (séparation des pouvoirs, transparence et concurrence) pour soutenir l'organe de direction dans la conformité avec ses obligations juridiques.

INTÉRESSÉ?

NOS RÉFÉRENCES



Dr. Benita von Lindeiner
Senior Consultant
benita.vonlindeiner@c-alm.ch

Daniel Roth

Mauritius caisse de pension

„Dans le cadre de la fusion de deux institutions de prévoyance, c-alm a maîtrisé avec brio les défis liés à l'organisation des placements.“

Leonhard Nold

Caisse de pension Stadt Chur

„Dans le cadre de la restructuration de l'organisation de placement, c-alm nous a accompagnés avec professionnalisme de l'adaptation des prescriptions à l'appel d'offres pour les mandats.“

